Image not found or type unknown

litige avec agence immobilière

Par **jocre**, le **15/06/2009** à **23:06**

Bonjour,

Je suis en litige avec une agence immobilière qui gère la location d'un appartement que je possède. Cette agence me doit deux mois de loyer (ces deux loyers ont effectivement été versés par le locataire à l'agence mais cette dernière ne me les pas reversés).
Comment faire valoir mes droits ?
Ou dois-je m'adresser ?
Merci,
Jocre

Par **GIGANTE**, le **24/06/2009** à **10:21**

Bonjour, demandé à votre locataire une attestation précisant les paiements des loyers à la dite agence immobilière, envoyez un courrier en recommandé avec avis de réception à l'agence immobilière en stipulant que vous n'avez pas perçu les dits loyers et que vous les mettez en demeures sous peine de poursuites judiciaires, de vous régler les sommes dus dans un délais qu'il vous conviendra de juger, la mise en demeure est très importante.
Si vous n'avez pas de réponse de leurs part, vous pourrez saisir le juges de votre circonscription, afin de faire valoir vos droits...

Cordialement, Sébastien.

Par **MRICK**, le **29/05/2015** à **08:47**

Bonjour, je loue une villa par le biais d'une agence qui m'a fait signé un mandat de gestion allant jusqu'en 2020. Je souhaite reprendre ma maison car le locataire doit partir dans deux mois, et mon épouse souhaite y retourner (notre projet professionnel n'ayanyt pas abouti).l'agence refus de nous rendre la maison.
Que pouvons nous faire?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés